

PHOTO

Self-Défense

FICHE D'INSCRIPTION ADULTE — SAISON 2026-2027

Cours le mardi et le jeudi de 18h30 à 19h30 — Au Décathlon Mondeville

Je soussigné(e) :

ADHÉRENT

Nom : _____ Prénom : _____
Date de naissance : _____ Téléphone : _____
Adresse : _____
Code Postal : _____ Ville : _____
Mail : _____
Profession : _____

PERSONNE À PRÉVENIR EN CAS D'URGENCE

Nom : _____ Prénom : _____
Téléphone : _____

Tarif annuel : 113 €

- ☐ Les cours de Self-Défense — 80 €
- ☐ Licence et assurance FEKM — 33 €

DOSSIER D'INSCRIPTION

PIÈCES À FOURNIR

- ☐ Cette fiche d'inscription **signée avec la mention « lu et approuvé » RECTO-VERSO**
- ☐ Code moral de la FEKM et règlement intérieur **signés**
- ☐ Un certificat médical de « **non contre-indication à la pratique du Krav Maga** » de **moins de 3 mois**
- ☐ 1 photo d'identité pour une 1ère inscription
- ☐ Le règlement de la cotisation en chèque à l'ordre de l'association Esprit Défensif ou par CB sur *esprit-defensif.fr* (paiement en 2 fois par chèque possible, datés du jour de l'inscription — le second encaissé le mois suivant)
- ☐ Attestation de responsabilité civile

Rejoindre le groupe WhatsApp du club pour recevoir les informations ? ☐ Oui ☐ Non

Espace réservé au club

Dossier complet le / /

Certificat médical ☐ Photo ☐ Fiche d'inscription ☐

Attestation resp. civile ☐ Code moral FEKM ☐ Décharge ☐

Facture ☐ Fait le

Règlement ☐

Chèque / Hello Asso / Espèces

AVANT LE PREMIER COURS

TENUE VESTIMENTAIRE & ÉQUIPEMENT REQUIS

La tenue : libre — les t-shirts du club sont en vente sur le site internet.

Le matériel :

- Coquille génitale (obligatoire)
- Protège-tibias (facultatif)
- Protège-poitrine (fortement conseillé pour les femmes)

CHARTRE DU CLUB

CODE MORAL

En tant qu'adhérent de l'association **Esprit Défensif**, je m'engage à respecter la charte de conduite suivante et à faire preuve :

- **D'honnêteté**, dans ma pratique comme dans mes relations avec les autres membres.
- **De non-agressivité**, en adoptant un comportement maîtrisé et responsable.
- **D'humilité**, en acceptant l'apprentissage, la progression et les corrections.
- **De respect**, envers les instructeurs, les partenaires d'entraînement, les statuts, le règlement intérieur et l'ensemble des règles du club.

Je m'engage également à :

- **N'utiliser les techniques de self-défense que dans un cadre strictement légitime**, exclusivement pendant les cours ou en situation réelle uniquement pour protéger mon intégrité physique ou celle de mes proches.
- **Contribuer à instaurer un climat d'amitié, de simplicité et de convivialité** au sein du club.
- **Favoriser la sécurité, la bienveillance et l'entraide**, valeurs fondamentales de l'association Esprit Défensif.

FONCTIONNEMENT DU CLUB

RÈGLEMENT INTÉRIEUR

Article 1 — Modalités de paiement

L'adhérent s'engage à respecter les modes de paiement définis par l'association Esprit Défensif.

Article 2 — Cotisations

Les cotisations versées à l'association sont **ni remboursables, ni transmissibles**, quel qu'en soit le motif.

Article 3 — Responsabilité des effets personnels

L'association ne pourra en aucun cas être tenue responsable de la perte, du vol ou de la détérioration d'objets personnels. Chaque adhérent reste responsable de ses biens.

Article 4 — Respect, comportement et ponctualité

Le respect, la bienveillance et le calme sont exigés dans les locaux dès le début du cours. Les retards perturbent la séance : les horaires doivent être strictement respectés.

Article 5 — Tenue, hygiène et respect des locaux

L'adhérent doit porter une tenue adaptée à la pratique de la self-défense et du Krav Maga. Il s'engage également à maintenir les locaux propres ; des poubelles sont mises à disposition.

Espace réservé au club

Dossier complet le / /

Certificat médical ☐ Photo ☐ Fiche d'inscription ☐

Attestation resp. civile ☐ Code moral FEKM ☐ Décharge ☐

Facture ☐ Fait le

Règlement ☐

Chèque / Hello Asso / Espèces

Article 6 — Code moral

L'adhérent s'engage à respecter le **code moral de l'association Esprit Défensif**, affiché dans la salle.

Article 7 — Exclusion temporaire en cours de séance

L'enseignant peut exclure du cours toute personne ne respectant pas le règlement intérieur, n'étant pas à jour de son inscription, ou n'ayant pas fourni son certificat médical. Aucun remboursement ne pourra être exigé.

Article 8 — Exclusion définitive de l'association

L'adhérent peut être exclu à tout moment par décision du bureau s'il ne respecte pas le règlement intérieur, le code moral, ou si son comportement nuit au bon déroulement des cours ou gêne les autres adhérents. Aucun remboursement ne sera effectué.

Article 9 — Règlement du lieu d'accueil

L'adhérent s'engage à respecter le règlement intérieur propre à l'espace sportif du Décathlon Mondeville.

Le président,

Mikaël Mesrouze

ENGAGEMENT

AUTORISATION & SIGNATURE

Je m'engage à respecter le code moral et le règlement intérieur du club, dont je déclare avoir pris connaissance ci-dessus.

J'autorise Esprit Défensif et Décathlon à utiliser mes photos ou vidéos prises dans le cadre des activités du club afin qu'elles puissent être publiées pour des supports de communication, sans limitation de durée.

Fait à _____ le _____

Signature + mention « Lu et approuvé »

Espace réservé au club

Dossier complet le / /

Certificat médical ☐ Photo ☐ Fiche d'inscription ☐

Attestation resp. civile ☐ Code moral FEKM ☐ Décharge ☐

Facture ☐ Fait le _____

Règlement ☐

Chèque / Hello Asso / Espèces

DÉCHARGE DE RESPONSABILITÉ

Entre les soussignés :

Nom / Prénom :

Adresse :

Date de naissance :

Et le club / l'organisateur : **ESPRIT DÉFENSIF**

Représenté par : Mikaël Mesrouze

Article 1 — Objet

La présente décharge a pour objet de rappeler au pratiquant les risques liés à la pratique des sports de combat et de formaliser son consentement éclairé.

Article 2 — Prise de conscience des risques

Le pratiquant reconnaît avoir été informé que les sports de combat comportent des risques physiques (coups, chocs, chutes, blessures, traumatismes divers), que malgré toutes les précautions un risque de blessure accidentelle demeure, et que le port des protections adaptées ainsi que le respect strict des consignes de sécurité sont obligatoires.

Article 3 — Engagements

Le pratiquant s'engage à respecter les règles et consignes de sécurité données par l'encadrant, à utiliser l'équipement de protection requis, et à informer l'encadrant de tout problème de santé pouvant limiter sa pratique.

Article 4 — Responsabilité de l'organisateur

L'organisateur reste tenu de son obligation légale de sécurité et d'assurance. La présente décharge ne saurait l'exonérer, ni exonérer l'encadrant, de leur responsabilité en cas de faute, négligence ou manquement aux règles de sécurité.

Article 5 — Consentement

Le pratiquant reconnaît avoir été clairement informé des risques normaux liés à la pratique du sport de combat et déclare y consentir en toute connaissance de cause.

Fait à

le

Signature du pratiquant (précédée de la mention « Lu et approuvé ») :

Signature de l'organisateur / club :

Espace réservé au club

Dossier complet le / /

Certificat médical ☐ Photo ☐ Fiche d'inscription ☐

Attestation resp. civile ☐ Code moral FEKM ☐ Décharge ☐

Facture ☐ Fait le

Règlement ☐

Chèque / Hello Asso / Espèces

VOS ACHATS FONT GRANDIR LE CLUB

SOUTENEZ VOTRE CLUB SIMPLEMENT ET GRATUITEMENT

Deux partenariats gratuits pour faire profiter votre club de vos achats du quotidien.

Avec Partnership,
tes achats personnels
font aussi grandir le club
Esprit Défensif



Connecte ta carte Decathlon à la cagnotte de ton club pour l'aider à s'équiper et améliorer l'expérience sportive des licenciés. Tes achats boostent la cagnotte du club tout en te faisant profiter de tes avantages fidélité Decathlon. Cette cagnotte permettra au club de bénéficier de réductions pour ses équipements sportifs. Un vrai combo gagnant-gagnant !



➔ **Joue-la collectif avec ton club
en deux temps, trois mouvements !**



- 1 Connecte ton compte Decathlon à celui de ton club en flashant le QR code afin d'être affilié à la cagnotte.
- 2 Utilise ta carte de fidélité Decathlon lors de tes achats en magasin et sur decathlon.fr.
- 3 Pendant que tu gagnes des points et donc des récompenses, ton club cagnotte et bénéficie également d'avantages pour commander du matériel sportif.

 **DECATHLON** Pro

Jusqu'au 30 juin 2026

CLUBS DE SPORT

ÉQUIPEZ VOTRE CLUB DE SPORT GRATUITEMENT⁽¹⁾

À VOUS DE JOUER !

1€ d'achat = 1 point
EN FRUITS OU LÉGUMES POUR ÉQUIPER VOTRE CLUB DE SPORT FAVORI

DE NOMBREUSES DOTATIONS PREMIUMS DISPONIBLES POUR VOTRE CLUB

Un minibus 9 places électrique à gagner chaque mois



#CarrefourClubsdeSport

LE SPORT ÇA S'APPREND, MIEUX MANGER AUSSI

CLUBS DE SPORT

JE M'INSCRIS EN QUELQUES ÉTAPES

JE SOUHAITE SOUTENIR MON CLUB DE SPORT

- 1 Rendez vous sur l'Appli Carrefour ou carrefour.fr, puis connectez-vous ou créez votre compte Carrefour
- 2 Flashez ce QR Code :

ou via <https://client-primes-jo.carrefour.fr/NoAccount.aspx>
- 3 Recherchez ensuite votre club de cœur puis cliquez sur «Sélectionner ce club»

(1) Grâce aux achats de vos clients sur les Fruits ou Légumes dans l'ensemble des magasins à enseigne Carrefour, ils peuvent soutenir votre club en le sélectionnant depuis l'Appli Carrefour ou sur carrefour.fr et cumuler des points pour cela-ci en alimentant successivement le compteur de point de votre club.
1€ dépensé sur les Fruits ou Légumes = 1 point pour votre club afin de débloquent des dotations qui permettent d'améliorer vos équipements.



Espace réservé au club

Dossier complet le / /

Certificat médical ☐ Photo ☐ Fiche d'inscription ☐

Attestation resp. civile ☐ Code moral FEKM ☐ Décharge ☐

Facture ☐ Fait le

Règlement ☐

Chèque / Hello Asso / Espèces